

Fiche de formation

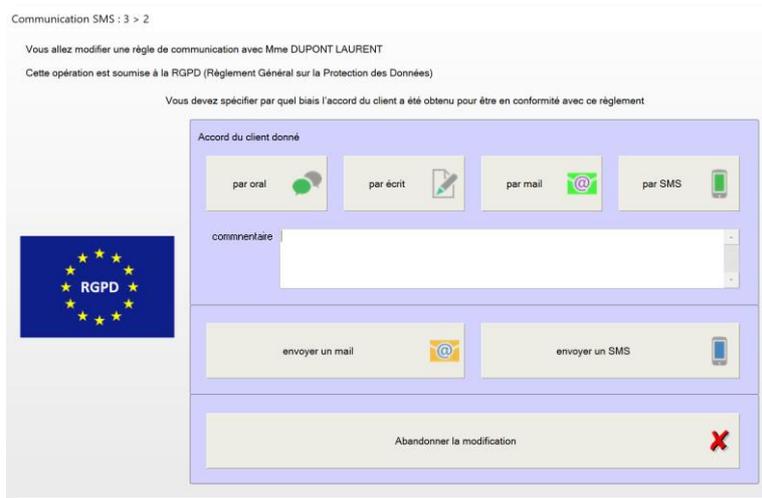
Pourquoi ?

La mise en place du règlement européen de protection des données personnelles (RGPD) vous oblige à mettre en œuvre les bonnes pratiques nécessaires à la sécurisation des données personnelles. Cette fiche identifie les différentes options à votre disposition dans Bijou3

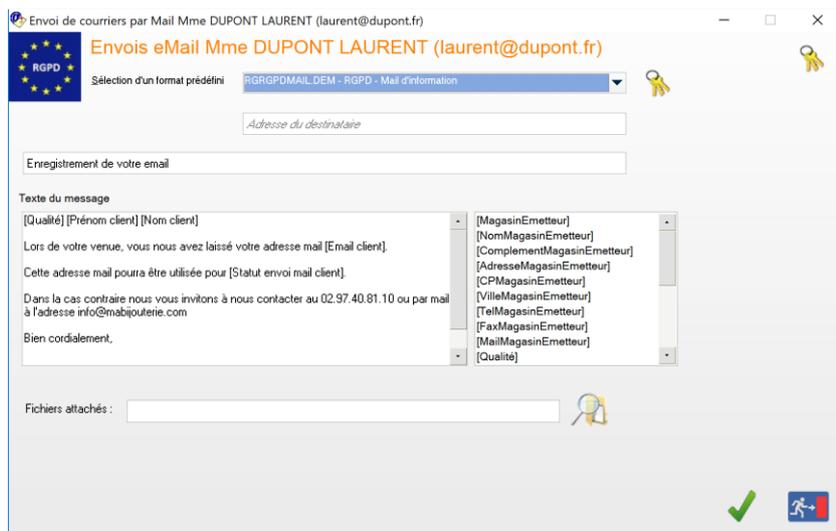
Comment ?

Gestion des consentements

Dès lors que dans la fiche client vous autorisez l'envoi de SMS (techniques et/ou commerciaux), l'envoi de courriers (techniques et/ou commerciaux) ou l'envoi de mailings postaux, vous devez indiquer comment vous avez obtenu l'accord de votre client :



Libre à vous d'indiquer le mode d'accord de votre client (oral, mail, courrier, etc...). Cette fenêtre vous permet également d'envoyer directement au client un mail ou un SMS.



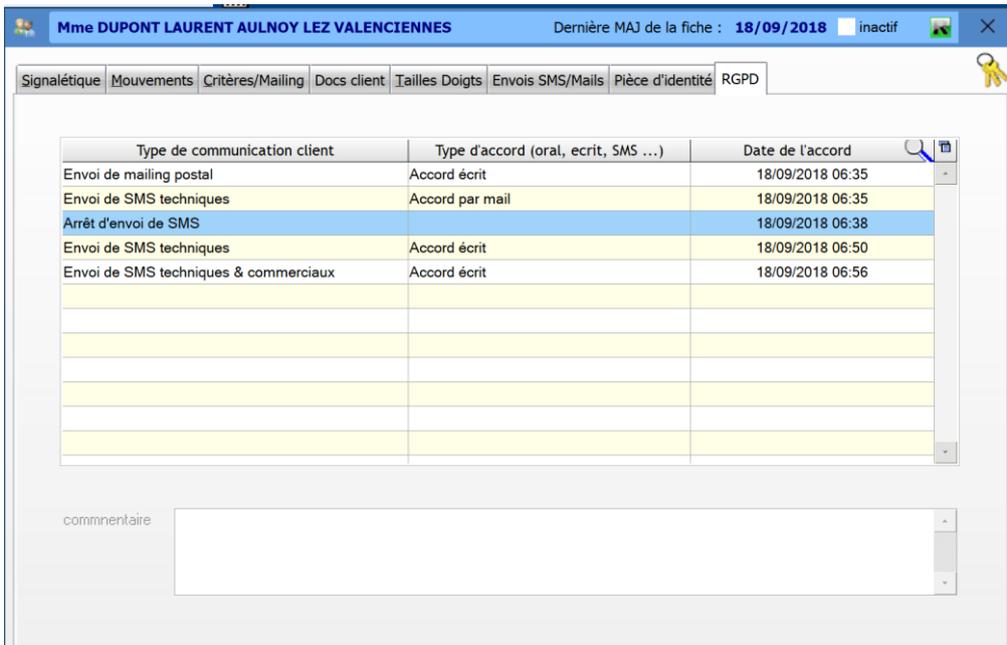
Fiche de formation

Remarque :

Pour faciliter l'envoi des mails ou SMS d'information, il vous est possible de définir un modèle spécifique pour le traitement RGPD. Pour cela sélectionnez « Nouveau modèle » dans la liste « Sélection d'un format prédéfini »

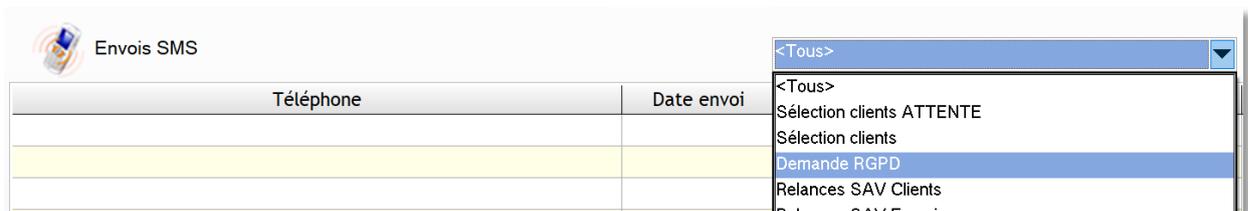
Consultation

Il vous est possible de visualiser dans l'onglet RGPD de la fiche client l'historique des modifications apportées concernant les autorisations



Type de communication client	Type d'accord (oral, écrit, SMS ...)	Date de l'accord
Envoi de mailing postal	Accord écrit	18/09/2018 06:35
Envoi de SMS techniques	Accord par mail	18/09/2018 06:35
Arrêt d'envoi de SMS		18/09/2018 06:38
Envoi de SMS techniques	Accord écrit	18/09/2018 06:50
Envoi de SMS techniques & commerciaux	Accord écrit	18/09/2018 06:56

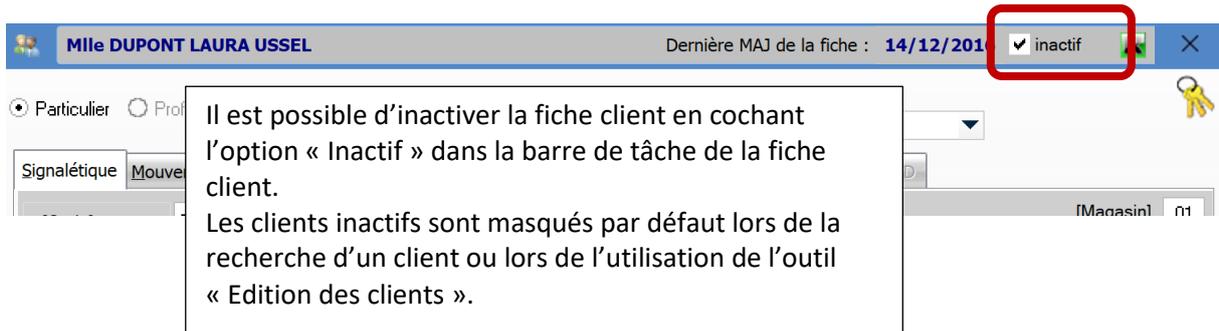
Dans l'onglet « Envois de SMS/Mails » de la fiche client vous pouvez également retrouver les mails envoyés dans le contexte RGPD en sélectionnant l'option « Demande RGPD »



Téléphone	Date envoi

- <Tous>
- <Tous>
- Sélection clients ATTENTE
- Sélection clients
- Demande RGPD**
- Relances SAV Clients
- Relances SAV Clients

Inactivation d'une fiche client



Mlle DUPONT LAURA USSEL Dernière MAJ de la fiche : 14/12/2018 inactif

Particulier Profil

Signalétique Mouvements

Il est possible d'inactiver la fiche client en cochant l'option « Inactif » dans la barre de tâche de la fiche client.
Les clients inactifs sont masqués par défaut lors de la recherche d'un client ou lors de l'utilisation de l'outil « Edition des clients ».